

20/08/2011 Numéro 2

Lettre d'information du Comité Français d'Hydrogéologie

Edito

Bonjour à tous, chers adhérentes et adhérents

Vous trouverez dans cette lettre le compte rendu de l'Assemblée Générale du CFH qui s'est tenue, sous le soleil, à Millau, le 17 juin 2011.

Le nouveau règlement intérieur a été approuvé. Il est présenté dans cette lettre.

L'excursion Grands Causses du 17 au 19 juin a été un succès. Tous les participants remercient pour l'organisation très réussie Laurent Danneville, Jacques Ricard et Jean Michel Matray pour la visite du tunnel de Tournemire, les pique-niques avec les "merveilles" de Millau, l'ensemble des contributeurs pour la qualité de leurs exposés techniques, les échanges entre les participants et les associations du CFH, de l'AFK et de l'AGSO. Quelques photos et articles sont présentés pour les "absents".

Lisez bien vos prochains mails. L'année 2012 va être riche en "aventures" techniques et scientifiques :

- une excursion technique au Maroc, avril 2012 avec les adhérents du comité marocain du CFH,
- un colloque sur la gestion des aquifères littoraux organisé à Cassis dans le cadre du forum mondial sur l'eau (date à préciser en septembre),
- le colloque international du projet Life "SEMEAU", les 17-19 octobre 2012 à Vulcania, Clermont-Ferrand : How to combine Forest Management, Local Development and Protection of Surface and Groundwater?

A très bientôt.

Pour le bureau,
Laurence Chery,
Secrétaire générale



Dans ce numéro

Edito	1
CR AG Millau 17 juin	2
Règlement intérieur.....	2
Excursion Grands Causses.....	5
Excursions techniques.....	6
Colloques 2012	7

Points de vue

Vos prochaines actus : merci de les envoyer à aih@brgm.fr

Etes vous à jour de votre cotisation 2011???

Le paiement au secrétariat anglais se fait fin septembre. Ceux qui n'ont pas acquitté leur cotisation au niveau international ne recevront pas la revue!

Compte - Rendu de l'Assemblée Générale du 17 juin 2011 à Millau

L'assemblée générale s'est tenue le vendredi 17 juin à 20h. L'ordre du jour était le suivant :

- Rapport du président sur l'activité 2010 : B. Blavoux
- Nomination des vérificateurs aux comptes pour l'année 2011
- **Approbation du règlement intérieur**
- Rapport du trésorier : B. Leclerc
- Bilan des effectifs du CFH : L. Chery
- Bilan des activités 2010
- Projets d'activités en 2011 et en 2012
- Point sur les activités du groupe H2i : L. Chery
- Points sur les activités du groupe Karst P. Marchet et V. Plagnes
- Point sur publication technique et scientifique avec UFG et AHSP (Géologues)
- Cotisations 2012
- Questions diverses

L'ensemble des documents étaient présentés dans la lettre d'information de juin.

Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation 2010 : 293
58 votants dont 26 présents à Millau, 7 par pouvoir, 25 par vote électronique, fax ou courrier postal.
Soit 20 % de votants.

Résultats du vote :

Rapport moral et administratif	58 POUR
Rapport financier	58 POUR
Budget prévisionnel	58 POUR
Quitus aux membres du bureau pour l'exercice 2010	58 POUR
Approbation du 1er règlement intérieur	56 POUR 2 ABSTENTIONS

Le règlement intérieur du CFH rentre donc en vigueur à compter du 17 juin 2011.

Les membres du bureau remercient les adhérents pour leur confiance, et reprécisent le programme des activités pour fin 2011 et 2012.

Propositions pour sous traiter une partie de la mise à jour du site internet (réflexions en cours pour utilisation de chèques emploi services).

Utilisation effective du logiciel « Ciel » pour la comptabilité. Les comptes 2011 pourront donc être scrutés à partir des comptes gérés avec le nouveau logiciel de comptabilité.

Les principaux points avaient déjà été vus lors de l'Assemblée Générale de novembre 2010. Cette Assemblée Générale avait pour principaux objectifs de faire adopter un premier règlement intérieur, et de tenir l'AG pour l'année n-1 échue.

Les montants des cotisations pour 2012, pour les simples adhésions au CFH, sont les mêmes que pour 2011 :
33 euros pour un membre
16 euros pour un étudiant

L'assemblée Générale a duré 1 heure, après annonces des activités à venir et le dépouillement des votes.

« Un comité actif avec un premier règlement intérieur! »

Prochain colloque du CFH
mars 2012, Marseille

Prochaines journées techniques du CFH : gestion des aquifères littoraux, en particulier en contexte insulaire et méditerranéen.

Label "Forum mondial de l'eau" acquis



Règlement intérieur du CFH

Art.1 : Présentation

Le Comité Français d'Hydrogéologie (C.F.H.), est une Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Elle est appelée par la suite « Comité ». Ses statuts, déposés en 1973, ont été modifiés et approuvés le 25 novembre 2010.

Les objectifs du Comité sont ceux définis dans les statuts. Cependant, leur énoncé n'est pas limitatif ou n'entre pas dans les détails des modes d'application. Le Comité peut, dans les limites des règles fixées dans les statuts, entreprendre toute action qui contribue à faciliter le fonctionnement interne du Comité et de son Bureau.

Art. 2 : Objectifs du règlement intérieur :

Assurer le bon fonctionnement du Bureau,
Préciser les modalités pratiques des statuts,
Veiller au respect des règles de déontologie au sein du Comité.

Art.3 : Siège social, bureau

- Le siège social est fixé au 3 avenue Claude Guillemin à Orléans-la-Source, BP 36009, 45 060, Orléans-cedex-2.

- Le (ou les) local servant de bureau et d'entrepôt peut être disjoint du siège du Comité ; il peut être déplacé en France suivant les circonstances, sur décision du Bureau, sans qu'il soit besoin de soumettre ce changement au vote d'une Assemblée générale.

Art. 4 Admission au Comité

Toute candidature au Comité doit être agréée par le Bureau qui statue lors de ses réunions sur les demandes d'admission présentées. Les critères d'acceptation de candidature sont :

- la formation d'hydrogéologue (actuelle ou en cours) ou une profession équivalente liée à l'étude ou la recherche des eaux souterraines, ou la profession réellement exercée ou ayant été exercée (sauf s'il s'agit d'étudiants),
- et la motivation, le respect de la déontologie, la reconnaissance du bon comportement du candidat par 2 Membres du Comité.

De ce fait, chaque candidat doit :

- compléter le formulaire disponible notamment sur le site internet de l'association, et le signer,
- fournir un curriculum-vitae dans lequel le candidat doit faire état d'un diplôme ou d'une équivalence en hydrogéologie suivie d'une expérience en ce domaine s'il est (ou a été) actif, ou faire état de sa formation en cours,
- être parrainé par deux (2) Membres du Comité qui se portent garants de la condition indiquée ci-avant.

Si les actes de candidature ne sont pas conformes, une demande de compléments sera demandée par courrier normal (postal ou électronique). Sans réponse dans un délai de 1 mois, la demande sera considérée comme sans suite.

En cas de suspension temporaire de l'adhésion (voir art. 6), la personne pourra réintégrer le Comité sur simple demande écrite accompagnée du règlement de la cotisation de l'année en cours, sans avoir besoin de fournir le dossier indiqué ci-dessus.

Art.5 : Cotisation

En dehors des Membres qui sont adhérents également au niveau international et pour lesquels le montant des cotisations est celui décidé chaque année par le Conseil de l'AIH, sont considérés comme adhérents les Membres du Comité qui sont à jour de leur cotisation annuelle dans les conditions suivantes :

- Membres actifs : cotisation fonction de la situation de la personne (activité professionnelle ou non, étudiant, chômeur, ...),
- Membres corporatifs : cotisation égale à dix fois celle des Membres actifs,
- Membres honoraires : cotisation laissée à leur libre appréciation,
- Membres associés : cotisation fonction du nombre d'adhérents à leur propre organisation. Le barème est d'une cotisation au tarif Membre actif du CFH par tranche des 10 premiers adhérents, 2 cotisations pour la tranche de 11 à 100 adhérents, 3 cotisations au-delà.

Ces conditions peuvent être modifiées en étant approuvées en Assemblée générale.

Le montant des cotisations est fixé chaque année par l'Assemblée générale..

Art. 6 : Radiation

La qualité de Membre se perd par la démission, le décès, mais aussi par :

- le non paiement de la cotisation au 31 décembre de l'année considérée, après au moins un rappel, sauf pour motif grave (maladie, ...) ou affectation professionnelle lointaine ; les demandes de suspension temporaire doivent alors être formulées par écrit ou par courriel au Bureau avant cette date de changement de situation ;
- des paroles ou des actes nuisant à la déontologie et aux intérêts du Comité, exprimés par des plaintes adressées au Bureau.

Art. 7 : Bureau : composition et charges

Le Bureau est composé au minimum de 4 personnes, dont :
un Président : Sa candidature est conditionnée à l'obligation d'être Membre du CFH depuis au moins trois (3) ans, avec une implication passée dans la vie du Comité dans au moins une (1) des situations suivantes :

- un des postes-clé : Vice présidence, Trésorier, Secrétaire ;
 - chargé de mission ;
 - animateur d'une Section au sein du Comité ,
 - organisateur de manifestation (colloque, journées techniques).
- Le poste de Président n'est pas cumulable avec celui de Trésorier ou de Secrétaire.

Le nombre de mandats au poste de Président n'est pas limité.

un (ou plusieurs) Vice-Président : leur rôle est de :

- suppléer au Président en cas d'empêchement de celui-ci, moyennant une délégation écrite du Président ou en cas de décès ou de démission. Dans ce dernier cas, s'il y a plusieurs vice-Présidents pour la suppléance, priorité sera donnée au plus âgé jusqu'à l'élection à l'Assemblée Générale suivante ;
- organiser ou présider une Section ;
- prendre en charge une activité spécifique pour le bon fonctionnement du Comité ou pour la préparation et la gestion d'une manifestation.

Secrétaire général : il est responsable essentiellement de :

- l'envoi et l'enregistrement de toute correspondance visée par le Président ou son délégué ;
 - l'organisation des Assemblées générales : calendrier, ordre du jour, convocations, présentation des documents de gestion, compte-rendu ou procès-verbal, ... ;
 - la rédaction et de la diffusion de toute note demandée par le Président ou décidée en réunion de Bureau ;
 - l'élaboration de l'annuaire des adhérents ;
 - la communication (notes d'informations, site internet, ...) ; etc
- Pour ses fonctions, le Secrétaire général peut s'appuyer sur un ou plusieurs Secrétaires adjoints. Les Secrétaires-adjoints doivent alors rendre compte de leurs activités au Secrétaire général.

Trésorier : il est chargé principalement de :

- l'enregistrement et l'encaissement des cotisations,
- la tenue d'un document comptable (recettes, dépenses),
- l'élaboration du bilan comptable qui doit être présenté annuellement à l'Assemblée générale pour l'année close,
- l'établissement d'un budget et d'un bilan prévisionnels pour l'année à venir ou pour tout projet demandé,
- fournir tout état budgétaire à une date donnée sur demande du Président,
- fournir le bilan annuel au format administratif,

Art.8 : Bureau : modalités de fonctionnement

Le Bureau se réunit au moins une fois par an.

Étant donné les difficultés dues à la profession (très forte dispersion sur le territoire) pour organiser une réunion en un lieu donné, le Bureau pourra avoir recours à des consultations à distance pour les sujets nécessitant des décisions rapides (téléphone, internet, visio conférence).

Rappel des règles de fonctionnement :

- La moitié au moins des Membres du Bureau est nécessaire pour valider les décisions ;
- Les décisions sont prises par vote à la majorité absolue des participants ;
- Le vote par procuration n'est pas autorisé ;
- Les Présidents honoraires -non élus- n'ont pas de droit de vote ;
- En cas d'égalité de nombre de voix pour les votes, celle du Président est prépondérante.

Pour des sujets précis nécessitant une préparation, des réunions partielles peuvent être organisées entre les responsables seulement impliqués dans ce sujet.

Les comptes rendus de réunion de Bureau doivent être soumis au Président par le Secrétaire général et approuvés dans un délai de 1 mois (ou 2 mois dans la période juillet-août) et diffusés à tous les Membres du Comité dans un délai de 1 mois à compter de leur approbation.

Art. 9 : Chargés de mission

Les Chargés de mission, tels que définis dans l'article 16 des statuts, peuvent participer aux réunions de Bureau à la demande du Président, pour le sujet concerné uniquement ou si le Bureau le demande. Ils n'ont pas de droit de vote au Bureau.

Art. 10 : Trésorerie

Le document comptable doit être fourni au format demandé par l'Administration (plan comptable associatif), avec : cahier de comptes, logiciel dédié.

Le Trésorier ne peut engager seul une opération de plus de 2 000 euros. Au dessus de cette somme, le montant doit être présenté à l'avis préalable du Président et consultation des autres membres du bureau. Ce seuil reste le même pour le Trésorier adjoint pour les missions qui lui ont été confiées.

Seuls le Président, le Secrétaire général et les Trésoriers peuvent détenir une carte bancaire ou un carnet de chèques libellés au nom du Comité.

Le Président peut déléguer exceptionnellement à un autre membre du Bureau ou un chargé de mission l'autorisation de dépenses n'excédant pas 1000 euros, avec l'accord du Trésorier, pour une mission précise.

Les comptes tenus par le Trésorier sont vérifiés annuellement par 1 ou 2 vérificateurs aux comptes, membres du Comité. Ceux-ci sont cooptés pour un an par l'Assemblée générale. Leur mandat peut être renouvelé. Ils interviennent bénévolement et doivent jouir du plein exercice de leurs droits civiques. Ils doivent présenter un rapport écrit succinct sur leurs opérations de vérification, rapport qui sera transmis aux membres, soit au moment de l'AG, soit diffusé par courriel.

Art. 11 : Rémunérations, indemnités

En dehors des manifestations pour lesquelles il existe un budget spécifique, toute mission ou activité entraînant des frais (transport, péages, repas, hébergement, ...) doit recevoir au préalable l'accord du Président (ou de son délégué) pour un objet précis.

Les Membres du Bureau et les adhérents du Comité sont indemnisés pour les frais se rapportant aux fonctions qui leur sont confiées par le Bureau. Les remboursements se font uniquement sur justification des frais (factures, billets de transport, reçus).

En l'absence de justificatif par oubli ou perte, le remboursement sera soumis à la décision du Bureau. Pour les frais de déplacement par véhicule personnel, l'indemnisation sera basée sur les barèmes applicables pour l'évaluation des frais de véhicules engagés par les bénévoles, publié au Bulletin Officiel des Impôts.

Les personnes extérieures au Comité employées pour des travaux spécifiques seront payées sur facture de prestations de service. Le montant de ces frais ne pourra dépasser celui habituellement fixé pour le même travail dans une entreprise technique ou publique.

Art. 12 : Exclusion du Bureau

Tout Membre du Bureau qui, sans excuse valable, n'aura pas assisté ou participé à deux réunions consécutives, sera exclu du Bureau. Son exclusion du Bureau sera prononcée en Assemblée générale et il sera procédé à son remplacement selon la procédure indiquée à l'article 12 des statuts.

Art. 13 : Sections

Le Comité peut comporter plusieurs Sections ayant une autonomie d'organisation technique et scientifique.

Chaque Section est organisée par un Président de Section qui s'entoure si besoin d'un secrétaire. Une Section peut être affiliée avec une autre association.

Les Sections sont liées aux statuts et au présent règlement intérieur du Comité ; elles sont gérées par le Trésorier du Comité. Les Sections doivent rendre compte de leurs activités à chaque Assemblée générale du Comité et au Bureau lorsqu'il le demande, sous forme d'un document écrit. Les Présidents des Sections doivent participer aux réunions de Bureau chaque fois qu'un sujet concernant leur activité est à l'ordre du jour.

Art. 14 : Assemblées générales

Étant donné la spécificité de la profession d'hydrogéologue (dispersion des adhérents en France et dans le monde), il n'y a pas de quorum exigé pour une Assemblée générale ordinaire et pour certains sujets d'une Assemblée générale extraordinaire (voir ci-après). Les propositions et décisions se font à la majorité absolue des Membres présents et représentés (pouvoirs, procurations).

Par contre, la révision des statuts et la dissolution du Comité ne peuvent être adoptées que dans une Assemblée générale extraordinaire à la majorité des 2/3 des Membres par :

- vote nominatif des Membres présents ou représentés (procurations),
- vote par correspondance écrite,
- vote par internet, avec identifiant complet du votant.

Chaque Membre dispose d'un seul droit de vote auquel peuvent s'ajouter cinq (5) pouvoirs ou procurations. Pouvoirs et procuration doivent être remis au Secrétaire général au début de séance et avant d'aborder l'ordre du jour.

L'ordre du jour, proposé par le Bureau, est communiqué à tous les Membres au moins quinze jours à l'avance. Si un sujet précis doit s'ajouter à l'ordre du jour au-delà de ce terme, il ne peut être abordé que si la majorité des Membres présents l'accepte en début de séance.

Le compte rendu est signé par le Président et le Secrétaire général. Il est diffusé à tous les Membres du Comité et adressé à la Préfecture du lieu du siège social dans un délai de trois mois.

La diffusion du compte rendu aux adhérents se fait par courriel ou par voie postale pour ceux qui ont déclaré ne pas disposer d'adresse électronique. Les comptes rendus sont également consultables sur le site internet du Comité.

Le Président

Excu technique Grands Causses 17-19 juin 2011

Une excursion commune avec l'AFK et l'AGSO très réussie : une soixantaine de participants!

Différents articles sont parus : merci à Jacques le politique de l'étape.

Vous pouvez retrouver un diaporama réalisé par Jean Guy Astruc :

<http://picasaweb.google.fr/astruc09>

Vous êtes invité à voir l'album photo de Jean Guy Astruc intitulé : [Millau 2011](https://picasaweb.google.com/103155554485304593994/Millau2011?authkey=Gv1sRgCO62rY-) <https://picasaweb.google.com/103155554485304593994/Millau2011?authkey=Gv1sRgCO62rY->



Environnement

20

Journal de Millau ACTUALITE

Jeudi 23 juin 2011

La Parc reçoit le monde scientifique des sciences de la terre



Les 17, 18 et 19 juin 2011 ont eu lieu à Millau les Journées Techniques de l'Association Française de Karstologie (AFK) de l'Association Française des Géologues du Sud-Ouest (AGSO) du Comité Français d'Hydrogéologie (CFH) et de l'Association Internationale d'Hydrogéologie (AIH) organisées par le Parc naturel régional des Grands Causses. Laurent Danneville, Responsable du pôle Eau et assainissement et Jacques Ricard Président du Conseil scientifique du Parc ont conçu les programmes scientifiques ainsi que les excursions appliquées à la géologie, l'hydrogéologie, la géomorphologie, la karstologie, ... dans les Grands Causses. Christophe Apolit assistant en gestion hydrogéologique, Alexandre Greffier technicien assainissement et Hugo Oudet Thésard, ont été les chevilles ouvrières performantes de l'exécution de ces journées sur le terrain et ont participé à des exposés. Soixante douze scientifiques ont répondu à l'appel du programme proposé et à l'attrait des magnifiques horizons des Grands Causses présentant des richesses scientifiques notamment mises à jour de façon plus intense depuis les années 90, mais aussi renfermant dans sa complexité structurelle et fonctionnelle, bien des secrets à découvrir et à comprendre pour une utilisation durable de toutes ses ressources.

Scientifiques et passionnés de sciences de la Terre sont donc venus des quatre coins de la France et de tous les horizons : Universités, CNRS, BRGM, Bureaux d'études privés, spéléologie ... Le programme scientifique touchait en effet à un panel complet de sciences appliquées de la Géologie et conséquemment à des disciplines indispensables à l'aménagement durable en cours des ressources du territoire des Grands Causses. Vendredi matin le Président René Quatreffages a chaleureusement accueilli les participants qui lui ont répondu aussi chaleureusement par la voix du professeur Bernard Blavoux président du CFH. Ensuite trois exposés magistraux ont permis de situer les Grands Causses dans leur genèse géologique qui se date en millions d'années :

- Pierre Vergély, Millavois, professeur à l'Université Paris-Sud, Orsay, a présenté l'architecture et la tectonique des Grands Causses, le creusement des vallées et les événements principaux de la déformation.
- Robert Wyns, BRGM : histoire des paléotérrains en relation avec la géodynamique continentale.
- Laurent Bruxelles et Hubert Camus : L'Evolution des paysages des Grands Causses, le rôle majeur des couvertures superficielles ainsi que la mise en place des paysages caussenards

dans son cadre géodynamique et structural. Le décor planté, les journées techniques pouvaient se poursuivre sur le terrain et ont débuté par la visite scientifique guidée du tunnel de Tournemire. Après un repas froid composé de produits caussenards pris sur les bords du causse du Vialad-Pas-de-Jaux avec l'emblématique Combalon pour premier horizon, de multiples exposés avec les paysages en vrai comme tableau noir, plusieurs intervenants ont présenté les importantes études hydrogéologiques qui ont été faites et les résultats remarquables qui ont été acquis, notamment pendant ces dernières 20 années sous la maîtrise du Parc avec, bien entendu, la participation de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil régional Midi-Pyrénées, du Conseil général de l'Aveyron, de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron et des collectivités territoriales. Il a fallu un long circuit du Sud du Causse du Larzac jusqu'au Causse de Sauveterre pour illustrer concrètement le travail accompli tant en connaissance fondamentale des écoulements souterrains et de leurs exutoires, les sources, qu'en la délimitation des ressources en eau souterraine pérennisant nos cours d'eau en pleine saison sèche et alimentant les populations ; sans oublier les efforts portés sur la protection du milieu caussenard par les sta-

tions d'assainissement individuelles, les dispositifs d'assainissement agricoles, les activités agroalimentaires, et la gestion de la plateforme autoroutière. Les deux soirées se terminent tard notamment la première avec la présentation de reportages filmés et photographiés de plongées dans l'Espérelle et le Durzon par Christophe David et Eric Julien du club Sub Aquatique de Millau. Des sciences fondamentales aux sciences appliquées au territoire des Grands Causses, les scientifiques satisfaits de nouveautés intellectuelles furent aussi comblés de constater que ces dernières participent efficacement à l'exploitation durable des ressources en eau et à la qualité de vie des habitants. Ce fut aussi « Le temps des Cerises » dont la dégustation de plusieurs dizaines de kilos emportés dans la malle des cars a balisé de noyaux le circuit scientifique. La haute qualité gustative des cerises de la vallée du Tarn a nécessité le dernier soir l'achat de plusieurs autres dizaines de kilos qui ont été emportés aux quatre coins de l'hexagone par une vingtaine de scientifiques aussi intellectuels qu'hédonistes. Nous reviendrons ! ont-ils dit, comme le dit la chanson, pour savourer davantage et plus longuement « ... les souvenirs que nous gardons au cœur ». A bientôt !

JR

Article "Midi Libre" du 19 juin

Les hydrogéologues sur le Larzac, à la foire bio!

Les hydrogéologues français en Sud-Aveyron

Depuis jeudi, à l'invitation du Parc des Grands Causses, une soixantaine d'hydrogéologues venus des six coins de l'Hexagone, participent à des journées dites techniques en Sud-Aveyron. Ils sont chercheurs, enseignants, travaillent pour des bureaux d'étude ou l'administration, mais tous adhèrent à l'association internationale des hydrogéologues, qui organise ce type de rencontres thématiques deux à trois fois par

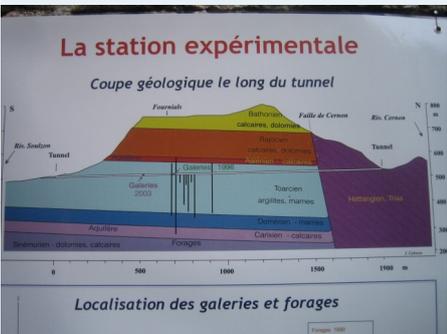
an. Sur le territoire du Parc des Grands Causses, le thème ne pouvait tourner qu'autour du karst, et c'est notamment sous la conduite de Jacques Ricard et de Laurent Danneville qu'ils ont pu observer *in situ* les dispositifs mis en place pour mieux connaître et protéger les ressources aquatiques. Entre deux visites, les membres du comité français de l'AIH ont déjeuné, hier, à la Foire bio du Larzac.



Le président Bernard Blavoux et les siens hier à La Salvage.



Quelques photos de l'excursion Grands Causses

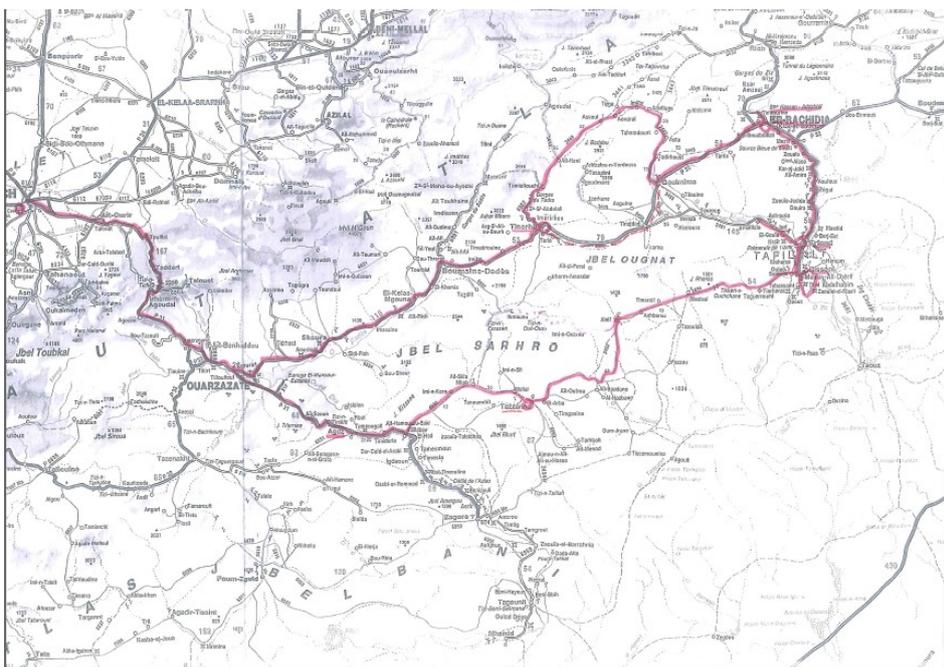


Excursion technique octobre 2011

Excursion de la Commission Eaux thermales et minérales de l'AIH, programmée en France du 3 au 9 octobre. D'Evian jusqu'à Sète en passant par les sources de Badoit, Vichy, Vals, Volvic,

Avène, Balaruc, etc.. Il est possible de participer (en totalité ou éventuellement à quelques étapes). Les volontaires doivent contacter d'urgence Patrick Lachassagne (voir p. 8)

Excursion technique avril 2012 au Maroc



La région visitée correspond au bassin hydrographique du Ziz, du Rhéris, du Todhra.

Philippe Muet + conjoint, Cécile Garnier, Gérard Nicoud + conjoint, Laurence Chery, Christian Archambault.

L'excursion serait organisée avec le comité marocain de l'AIH.

Soit 25 préinscriptions.

En mai un bulletin de préinscription a été envoyé.

Un mail va être envoyé à tous les adhérents pour bloquer de façon définitive les préinscriptions. Nous enverrons ensuite un doodle aux préinscrits pour bloquer une date définitive en accord avec les membres marocains et les possibilités hôtelières (tarifs moins chers hors congés scolaires français).

Sont actuellement **préinscrits** à ce jour : Bernard Blavoux + conjoint, Philippe Maget, Jean Claude Roux + conjoint, Bouchra El Oifi, Etienne Buscarlet, Alexis Gutierrez, Norbert megerlin + conjoint, Jean Margat, Henri Moussu + conjoint, Claude Armand, Paul Henri Mondain, Sophie Paradis + conjoint, Pierre Marchet,

Colloques 2012

Dix-huitièmes journées techniques du Comité Français d'Hydrogéologie de l'Association Internationale des Hydrogéologues

Ressources et gestion des aquifères littoraux

Lieu : Marseille ou Cassis

Les dates ne sont pas encore arrêtées mais a priori avant ou pendant la semaine du forum mondial de l'eau (12-17 mars 2012).

Programme prévisionnel :

- 1/2 journée pour une réunion de la Section Isotopes "H2i" qui sera consacrée cette fois ci aux outils isotopiques en appui à la gestion des aquifères littoraux.
- 1 journée, celle du CFH, sur ressources et gestion des aquifères littoraux avec les thèmes annoncés ci après pour appel à communications
- Un « side-event » du Forum Mondial de l'Eau consacré aux problèmes de gestion des aquifères littoraux périméditerranéens sous les parrainage de l'UNESCO et à l'initiative de Louis Potié et de la mairie de Cassis devrait être associé au colloque du CFH. La coordination de ces deux manifestations complémentaires reste à préciser.
- une journée technique post congrès sur les résurgences karstiques sous marines « type Cassis », session, expositions et sorties de terrain et ou galerie descente à la mer de la mine de Gardanne, ou autres suggestions.

Le programme définitif sera finalisé fin septembre. Nous avons une réunion avec Bernard Blavoux, Bruno Arfib qui serait secrétaire du colloque, Louis Potié organisateur du side event en lien avec l'UNESCO pour permettre la participation de collègues d'Afrique du nord. Partenariats avec BRGM, Agence de l'Eau, UNESCO, etc..

Vous pouvez cependant déjà réfléchir à des propositions de communications sur les thèmes ci-dessous :

Le colloque a comme principaux objectifs, de **faire un état des avancées** sur la connaissance des aquifères littoraux, de leur fonctionnement, leur gestion et la protection des eaux souterraines en bordure littorale, en France mais aussi dans les pays de l'arc méditerranéen, et en contexte insulaire.

Les thèmes suivants seront abordés :

- Caractérisation des aquifères (géométrie, hydrodynamique, qualité de l'eau)
- Problèmes d'invasion salée en contexte naturel ou de surexploitation
- La spécificité des karsts périméditerranéens
- Gestion et surveillance des aquifères littoraux
- Les aquifères littoraux dans les DOM
- Gestion des aquifères en contexte insulaire

Le colloque s'articulera autour de communications orales, et de sessions posters.



H2Karsts 1-3 septembre 2011

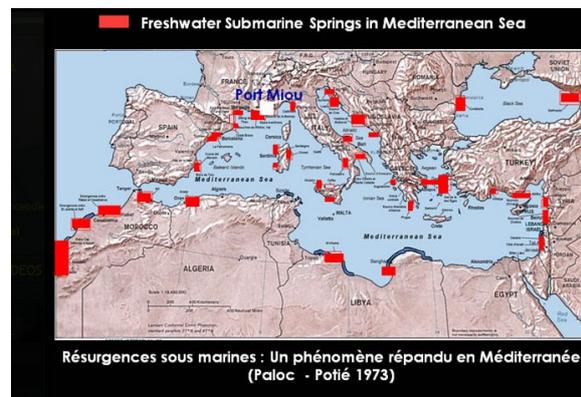
H2 karsts 9^{ème} Colloque d'Hydrogéologie en Pays Calcaire

1-3 septembre 2011, UFR Sciences et techniques, campus de la Bouloie, Besançon, France

<http://sites.google.com/site/h2karst>

En préliminaire au colloque de mars 2012, vous pouvez consulter le site ci dessous

<http://www.rivieresmysterieuses.org/>



Comité Français d'Hydrogéologie

www.cfh-aih.fr

Service EAU BRGM

BP36009 45060 Orléans cedex 2

Cette lettre d'information est la vôtre. Nous espérons une parution semestrielle. A vous de la faire vivre. Nous attendons votre article, information, ...

tel. 02 38 64 38 18

Fax 02 38 64 34 46

contact@cfh-aih.fr, l.chery@brgm.fr

Parlez autour de vous de notre association.

Prochamment une plaquette à diffuser...

A VENIR :

H2 karsts 9^{ème} Colloque d'Hydrogéologie en Pays Calcaire
1-3 septembre 2011, UFR Sciences et techniques, campus de la Bouloie, Besançon, France
<http://sites.google.com/site/h2karst>

Excursion commission des eaux minérales et thermales de l'AIH du **3 au 9 octobre 2011**

Contact

Patrick Lachassagne :

Mobile: +33 6 03 85 15 71

e-mail: patrick.lachassagne@danone.com

Dr. Werner Balderer :

Tel.: ++41 44 554 87 64

Mobile: ++41 76 488 26 09

e-mail: balderer@erdw.ethz.ch

Colloques 2012 (suite)

Organisé par P. Lachassagne. Voir circulaire complète sur <http://www.life-semeau.eu/>. Colloque en Français et en anglais (traduction simultanée)

LIFE+ Environment SEMEAU project
Final Conference

SEMEAU INTERNATIONAL CONFERENCE
OCTOBER 17-19, 2012

VULCANIA, Clermont-Ferrand (France)

**How to combine Forest Management,
Local Development and Protection of
Surface and Groundwater?**

Life-SEMEAU.eu

Life

ville de Saint-Étienne

Office National des Forêts

CFH

brgm

Volvic

SITHERE

DANONE
Eaux France

Forêt Privée Française
CNPFP
IDF

SPONSORSHIP

European Commission – LIFE+ Environment
Danone Waters France, Ville de Saint-Etienne,
SITHERE

FIRST ANNOUNCEMENT

Vous pouvez consulter le rapport annuel du comité français de l'AIH sur le site international :

http://www.iah.org/downloads/annual_reports/frenchchapter-activities_2010.pdf

A TRES BIENTÔT....